

COMMUNE DE VALLABRIX COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le onze juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Vallabrix régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire Bernard RIEU.

Présents : Mesdames O. PERNIN-VIDAL, M-H VAUX, A-M IGNACE-SANGUIN, et Messieurs B.RIEU, T. EVEILLEAU, D. FRANÇOIS, L.FRANÇOIS et

Représentés: M. BOUCRY-FRAMMERY (proc. à M-H VAUX)

Absents: V. BECAMEL, V. MARTINEZ, C. GASSIN

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, O.PERNIN-VIDAL a été désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions

Date de la convocation : le 4 juin 2021

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose à l'assemblée de modifier l'ordre du jour et d'y ajouter les points suivants :

- Aire de jeux demande fonds de concours à la CCPU,
- > Demande de subvention associations

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, acceptent de modifier l'ordre du jour comme stipulé ci-dessus.

2021 -26- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SEANCE DU 4 MAI 2021 ET SES DELIBERATIONS

Monsieur le Maire rappelle les points délibérés lors de la séance du 4 mai 2021 et demande à l'assemblée si des précisions et des observations doivent être apportées. Aucune remarque n'est faite lors de la séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

Approuve le compte-rendu de séance du 4 mai 2021 et ses délibérations.

2021-27- PROJET D'ACQUISITION PARTIELLE D'UNE IMPASSE

Monsieur le Maire fait état de la proposition de M. et Me Lenoir de se porter acquéreur d'un bout d'une impasse qui dessert leur propriété, d'une superficie de 32 m².

Le conseil municipal approuve ce projet et propose un prix de vente de 100.00 €/m². Voté à l'unanimité

2021-28- AMENAGEMENT DE LA RD 5: AVENANT AU MARCHE MAITRISE D'OEUVRE

Le projet d'aménagement de la RD 5, aménagement de la traversée du village, tranche 2, a évolué depuis la conclusion du marché de maîtrise d'œuvre. Il convient de prendre un avenant, d'un montant de 10 375.00 € HT pour un montant global du marché qui s'élève à la somme de 47 875.00



€ HT, pour la maîtrise d'œuvre. Voté à l'unanimité

2021-29- REHABILITATION DES RESEAUX HUMIDES : MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la décision prise par le conseil municipal lors de sa séance du 4 mai dernier, de lancer le projet de réhabilitation des réseaux humides de la RD5, dans le cadre de l'aménagement de la traversée du village tranche 2. Il convient maintenant de faire appel pour ces travaux d'un maître d'œuvre. La CEREG a fait une offre à 25 050.00 € HT, soit un taux de 7.5 % sur le montant estimé des travaux qui s'élève à la somme de 334 000.00 € Ht. Voté à l'unanimité

2021-30- AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle à l'assemble que conformément à l'article 2 de la convention de mise à disposition des équipements, signée par la mairie et les associations communales, il est nécessaire d'instaurer des AOT.

L'Association « L'Abrix Bar » demande à occuper plusieurs zones du domaine public afin de pouvoir y exercer son activité et ce, du 22 mai au 3 octobre 2021. Les zones concernées sont :

- ✓ La cour de la médiathèque
- ✓ Le jardin public

La cour de la médiathèque représente la terrasse de l'association où elle exerce son activité commerciale, pour une superficie de 45 m², 15 tables.

Le conseil municipal décide :

- ✓ D'accorder une AOT pour la cour de la médiathèque du 22 mai au 3 octobre 2021,
- ✓ Précise que la redevance s'élève à la somme de 60 € par mois, soit 300 € pour la saison,
- ✓ D'autoriser une AOT pour le jardin public, place de l'Eglise afin d'y organiser des concerts, superficie de 450 m²,
- ✓ Précise que la redevance s'élève à la somme de 20 € par utilisation

Voté à l'unanimité

2021-31- AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC PONCTUELLE POUR CERTAINES ACTIVITES ASSOCIATIVES

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la collectivité peut, si elle le décide, délivrer une autorisation d'occupation du domaine public à titre gratuit pour les associations qui n'ont pas d'activité commerciale et organisent ponctuellement des manifestations pour réunir des moyens financiers exceptionnels. Par exemple, vide grenier, loto, divertissement sportif, exposition, concert, séance de cinéma ou de théâtre,...

Cette autorisation d'occupation du domaine public sera délivrée à la demande des associations sur les espaces suivants : place de l'Eglise, place de l'Horloge, cour de la médiathèque, cour de l'école Voté à l'unanimité

2021-32- OFFICE NATIONAL DES FORETS : DESTINATION DES COUPES DE BOIS ANNEE 2021

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les propositions de l'O.N. F(Office National des Forêts) sur les possibilités de coupes dans la forêt communale. Il s'agit de la parcelle 11, partie sud, sur une surface de 6.09 ha, la parcelle3_2 surface de 1.07 ha et parcelle 5_2 surface de 0. 35ha. La parcelle 11 partie nord est réservée pour les affouages pour l'année 2022. Les autres



parcelles seront proposées à la vente avec mise en concurrence, vente de bois sur pied. Voté à l'unanimité

REFLEXION SUR LE PHOTOVOLTAIQUE

Le sujet sera repris ultérieurement, en présence de l'ensemble des conseillers municipaux

2021-34- IMPASSE DES OLIVETTES TERRAIN COMMUNAL CONSTRUCTIBLE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune est propriétaire de deux parcelles contiguës et constructibles, zone UC du PLU, situées impasse des Oliviers. La surface totale de ces deux parcelles est de 690 m². Le conseil municipal décide de mener une réflexion sur la destination de ces parcelles : vente à des particuliers, investissement communal dans des logements à mettre en location.

Voté à l'unanimité

2021-35- AIRE DE JEUX : DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS A LA CCPU

La CCPU soutient les investissements de ses communes-membres par le versement de fonds de concours. La commune sollicite le fonds de concours de la CCPU dans le but de financer le projet d'aménagement de l'aire de jeux.

Voté à l'unanimité

2021-36- DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION « La Fenêtre à Meneaux »

Il est fait lecture de la demande de subvention faite par l'association « La Fenêtre à Menaux » pour le financement d'un spectacle le 4 juillet 2021. Le budget s'élève à la somme de 700.00 € Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de 300.00 €. Voté à l'unanimité

OUESTIONS DIVERSES

✓ Organisation des élections départementales et régionales les 20 et 27 juin 2021

La séance est levée à 19 heures 40